Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 10 Chaâbane 1442
23 Mars 2021

N° 24

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **698**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **700**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **707**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **709**
Avis aux créanciers..... **717**
Convocations
Sociétés anonymes **719**
Sociétés à responsabilité limitée..... **726**
Divers
Avis au public..... **727**
Rectificatifs **728**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE HAMMAMET LEISEIRE COMPAGNY (HLC), S.A

Capital social : 21.857.100 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 1004257A

Nominations du Président de Conseil d'Administration et de Directeur Général :

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27/6/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 4/10/2019, sous le n°19803582, Quittance n° M78273 , il a été décidé de nommer Monsieur Malek Ellouze en qualité de Président de Conseil et de Madame Alia Belkahia en qualité de Directeur Général de la Société et pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devront statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Renouvellement de mandat des Administrateurs :

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 27/6/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 4/10/2019, sous le n°19803583, Quittance n°M78274, il a été décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour la période qui prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 :

- Monsieur Malek Ellouze
- Monsieur Mohamed Ali Mabrouk
- Monsieur Ismail Mabrouk
- Monsieur Mohsen Zrelli.

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes :

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 27/6/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 4/10/2019, sous le n°19803583, Quittance n° M78274, il a été décidé de renouveler le mandat du Cabinet MTBF en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Un exemplaire de chaque PV a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15/3/2021 sous le numéro 202122312.

2021T00303SANB2

Nomination

MOTEUR GROS S.A

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 00544426/W/A/M/000

RC : B17291997

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 26 février 2021 enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 5 mars 2021, numéro 21802003, Quittance n°M0323091, déposé au registre national des entreprises le 18 mars 2021 sous le numéro 202123909, M. Houcem Jarray a été nommé Directeur Général Adjoint chargé du développement stratégique de la société Le Moteur Gros et ce à compter du 01 mars 2021.

2021R00786SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

SMART HOLDING

Dénomination : SMART HOLDING

Forme : Société anonyme

Capital social : 20 000 000 DT en cours d'augmentation à 25 700 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Objet social : La prise de participations dans le capital social des sociétés.

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Mars 2021 a été déposée au Registre National des Entreprises - RNE le 15 mars 2021 sous le numéro AC01262021 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Mars 2021 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5 700 000 Dinars pour le porter de 20000 000 Dinars à 25700 000 Dinars, par émission de 57 000 actions nouvelles nominatives de 100 Dinars, à libérer intégralement par compensation avec des créances échues.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales en faveur de deux actionnaires.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans des comptes courants associés ouvert sur les livres de la société SMART HOLDING et ont fait l'objet d'un certificat de libération établi par le conseil en date du 1er Mars septembre 2021 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce,

conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

2021400640SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «SITALU»

SARL au capital social : 725.000 Dinars

Siège social : 34 Av Jaafar km3 route de Raoued 2083 Ariana

M.F : 0896902J/A/M/000

Affiliation : N°340801-40

Suivant acte de cession de parts sociales tenu le 3-10-2017 enregistré à la RF Raoued en date du 27/10/2017 Enregistrement n°17104158 Quittance n°M082668 les associés décident ce qui suit :

1- La Sté PENTA TRAIDING ALUMINIUM SYSTEM vend à Mr Moucir Drira 3250 parts qu'elle détient dans «SITALU»

2 - Mr Salvatore Ruggeri vend à Mr Moucir Drira 7500 parts qu'il détient dans «SITALU».

Deux exemplaires des dits actes ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana en date du 25/4/2018 sous le n°201821771.

2021T00315SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

COMPTOIR LOUIZI POUR ALUMINIUM ET ACCESSOIRES CL2A

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20.000 dinars

Siège social : Rte de l'Aéroport, km13042 Sfax

Identifiant unique : N°1692886E

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire tenu le 12 mars 2021 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba en date du 12/03/2021, quittance n°m021811, enregistrement n°21801049 ; et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du registre national des entreprises en date du 8 mars 2021 sous le n°2021202419, il a été décidé de nommer la société d'expertise comptable "Luca Pacioli-Cabinet Ben Mahmoud Expert-comptable" représentée par son gérant M. Mohamed Arcelin Ben Mahmoud, Expert-comptable membre de l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021X00311SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

COMPTOIR HFAYSI DE BATIMENTS CHB

Société à responsabilité limitée

Au capital de 40.000 dinars

Siège social : Rte de Gremda, km 7.5 Sfax 3074

Identifiant unique : N°1709477D

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire tenu le 12 mars 2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 12 mars 2021, quittance n°m0023483, enregistrement n°21800613 et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du registre national des entreprises en date du 8 mars 2021 sous le n°2021202399, il a été décidé de nommer la société d'expertise comptable «Luca Pacioli - Cabinet Ben Mahmoud Expert-comptable» représentée par son gérant M. Mohamed Arcelin Ben Mahmoud, Expert-comptable membre de l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021X00317SRLB2

@'ELLE SARL

SARL, Non Résidente

Au capital de 21.000,000 Dinars

Route de Korba - 8060 Beni Khiar

RNE : 1327898Y

MF : 1327898Y/A/M/000

CNSS : 547503-35

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 mars 2021, selon procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 9 mars 2021, enregistrement n°21800351 et quittance n°9890, déposé le 10 mars 2021 au Registre National des Entreprises sous le n°202120857, l'assemblée a décidé de nommer Mr Azdine Rghioui nouveau gérant et de renouveler le mandat de Mr Bechir Kaabachi commissaire aux comptes.

2021400646SRLB2

POUR' ELLE SARL

SARL, Non Résidente

Au capital de 15.000,000 Dinars

Route de Korba - 8060 Beni Khiar

RNE : 1224353Y

MF : 1224353Y/A/M/000

CNSS : 335338-09

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 mars 2021, selon procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 9 mars 2021, enregistrement n°21800350 et quittance n°9888, déposé le 10 mars 2021 au Registre National des Entreprises sous le n°202120858, l'assemblée a décidé de nommer Mr Azdine Rghioui nouveau gérant et de renouveler le mandat de Mr Bechir Kaabachi commissaire aux comptes.

2021400647SRLB2

I CUT SARL

SARL, Non Résidente

Au capital de 27.000,000 Dinars Route de Korba - 8060 Beni Khiar

RNE : 1295684H

MF : 1295684H/A/M/000

CNSS : 335855-41

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en

date du 5 mars 2021, selon procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 9 mars 2021, enregistrement n°21800349 et quittance n° 9885, déposé le 10 mars 2021 au Registre National des Entreprises sous le n°202120859, l'assemblée a décidé de nommer Mr Azdine Rghioui nouveau gérant et Mr Bechir Kaabachi commissaire aux comptes.

2021400648SRLB2

NATUR'ELLE SARL

SARL, Non Résidente

Au capital de 270.000,000 Dinars

Route de Korba - 8060 Beni Khiar

RNE : 1058577J

MF : 1058577J/A/M/000

CNSS : 274818-17

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 mars 2021, selon procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 9 mars 2021, enregistrement n°21800348 et quittance n°9884, déposé le 10 mars 2021 au Registre National des Entreprises sous le n°202120854, l'Assemblée a décidé de nommer Mr Azdine Rghioui nouveau gérant et Mr Bechir Kaabachi nouveau commissaire aux comptes.

2021400649SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT CENTRE TECHNOLOGIQUE SARL

Société à responsabilité limitée Non Résidente

Capital social : 520.000 Euros

Pôle El Ghazala des Technologies de la Communication, 2088 Ariana

I.U : 1027448/E/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la Décision Collective Ordinaire des associés du 28/7/2020 enregistré à la recette des finances 18, Rue Arbi Zarrouk, Béja le 2/9/2020 sous Qn°M036196 En°20703768.

Les associés approuvent les Etats financiers clos au 31/12/2019.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du «Cabinet Conseil Audit Formation» représenté par Mr. Abderrahman Fendri en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1027448 E en date du 2/3/2021.

2021400650SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée Non Résidente

Capital social : 9.500.000 Euros

Zone Industrielle de Béja - 9000 Béja

I.U : 1012654/G/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la Décision Collective Ordinaire des associées du 28/7/2020 enregistré à la recette des finances 18, Rue Arbi Zarrouk, Béja le 2/9/2020 sous Qn°M036196 En°20703768.

Les associés approuvent les Etats financiers clos au 31/12/2019.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du «Cabinet Conseil Audit Formation» représenté par Mr. Abderrahman Fendri en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1012654/G en date du 4/3/2021.

2021400651SRLB2

Transfert du siège social et de dénomination

Sté "TOULAITILA S.A.R.L"

MF : 0741288 EAM

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2019 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 2 octobre 2019 sous le n°19706215 quittance 132735, dont 2 copies ont été déposées au registre national des entreprises le 17 octobre 2019, il a été décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social au 33 rue Medinet RAHA, 2037 Ennasr II,

- Changement de la dénomination de la société de «SOCIETE TOULAITILA POUR LE COMMERCE» à «SOCIETE PRODUITS NATURELS SCI».

2021400652SRLB2

Dissolution de la société et désignation de liquidateur

«Man Services»

SARL non résidente

Au capital de 3 673 200 DT

Siège social : Immeuble Vermeg - Rue Lac Biwa - 1053 Berges du Lac - Tunis

IU : 1472851T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/3/2021, enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac en date du 15/3/2021 sous le numéro 21501977, quittance numéro M025328 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202122978 en date du 16/3/2021, les associés ont décidé :

- La dissolution de la société avant son terme

- La nomination de Mr Sleheddine Hmadi en tant que liquidateur

- La fixation de l'adresse de liquidation à l'adresse du siège social ci-dessus.

Tout créancier doit se manifester auprès du liquidateur à l'adresse de liquidation sus indiquée dans les délais légaux sous peine de forclusion.

2021400653SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/3/2021 enregistré à la recette

des finances Av de la Gare le 11/3/2021 n° de quittance M015000, n° d'enregistrement 21201332, Sté frigotechnique, identifiant unique 0432297K, sise à 44 rue des Minéraux Charguia1 Tunis, a vendu à Sté frigoparts, identifiant unique 1546631Q, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels situé au 43 Avenue Ali Trad Tunis.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez Maître Mourad Bakouche à son bureau 39 Av Habib Bourguiba Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et la Presse du 14/3/2021.

2021T00295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/02/2021 et enregistré à la recette des finances Roued le 5/3/2021 sous n°21200821 - quittance n°M021123, Mr Sami Mtir a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels sis au kilomètre 4 Route Roued Ariana, à Mr Issam Cherni. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Mourad Baccouche avocat à la cour de cassation sis au 39 Av Habib Bourguiba Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 13/3/2021.

2021T00306FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 02/4/2019 quittance n°M027715 enregistrement 19201281 Mr Hichem Ben Youssef Manaii a vendu et cédé à Mr Riadh Ben Sadek Methamem, la totalité du fonds de commerce, sis 23 rue Kairawen Ben Arous.

Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à 23 rue Kairawen Ben Arous.

Un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux le Temps et Assabeh le 17/3/2021.

2021T00307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances de la Goulette le 11/3/2021 sous le n°21201502 quittance n°25031 Mme Salha Bensalah CIN n°03249107 gérante de la Société Ben Amara de Commerce registre de commerce n°0578284J a vendu à Mme Chaïma Mhiri CIN n°15012154 tout le fonds de commerce situé à la Rue Korbous n°17 Le Kram exploité au commerce de vente de volaille.

Toutes oppositions doivent être déposées chez le Maître Mohamed Abid avocat à son bureau rue Omar Mokhtar n°19 Kram Ouest.

2021T00308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalaat el Andalous le 27/8/2020 quittance n°M020278, Mme Hammami Nejia a vendu à Mme Ayari Samia le fonds de commerce du café situé Chorfech1 Sidi Thebet Ariana. Toute opposition doit être notifiée au bureau de maître Ben Mahmoud Basma avocate 10 Av. Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

2021T00310FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances Korba le 3/3/2021 sous n°21200423, M. Khmaies Boumaiza (CIN 01727221), Mme Cherifa Aouinti (CIN 01744445), Mme Mounira Agueb (CIN 05098041), M Wassim Boumaiza (pass : X271138), et Mme Souha Boumaiza (CIN 09856493) ont cédé à titre gratuit au profit de la société SOCOCAB (M.F : 1189934M) le fonds de commerce exploité au local sis à la rue de Théâtre Korba. Toute opposition devrait être formulée à leur adresse élue à la rue Haffouz Dar Chabane El Fehri dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 10/3/2021.

2021T00312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/02/2021, enregistré à la recette des finances Borj Elouzir le 9/3/2021 quittance n°M016742 n° d'enregistrement 212200691, la société LES DEUX TAIES TENDANCE ET TRADITION sise à l'avenue Fattouma Bourguiba n°24 - 2036 La Soukra représentée par sa gérante Mme Jihene Ben Jaafar a vendu et cédé tout son fonds de commerce sis à l'avenue Fattouma Bourguiba n°24 - km 13 La Soukra - Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à tout type de commerce à la société MAX EVENTS AND SERVICES sise à l'appartement n°6 Lac ANECY immeuble. Orange Les Berges du Lac - 1053 représentée par sa gérante Haifa El Hidri.

Toute opposition doit être signifiée à Me Ali Chalfouh à son étude sise au 19 rue Charles De Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a également été publié samedi 13/3/2021.

2021T00314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 12/02/2021 et enregistré à la recette des finances de Cité Tadhamen Ariana le 15/02/2021 (Reçu n°M012507 enregistrement n°21200652, Madame Sihem Bent

Abderazek Ben Mustapha Saa OMO (C.I.N n°08327974) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mustapha Ben Mohamed Salah Ben Ali Jelassi (C.I.N n°00244187) exploité» Vente des Téléphones Portables et Tous les Equipements Electroniques et Informatiques «sis à l'Avenue Ibn Khaldoun n°322 Cité Tadhamen Ariana avec ses éléments corporels et incorporels

Toute opposition doit être déposée au Cabinet Maître Houssine Kharazi Avocal sis 03 Rue Aide Jabari Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2021T00317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 3 Mars 2021 et enregistré à la recette des finances Manar Tunis le 3/3/2021 (Reçu n°M016722 enregistrement n°21290609 Monsieur Mahrez Ben Mohamed Malki (C.I.N n°00619486) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Walid Ben Khamais Ben Romdhan Mechrgui (C.I.N n°08996387) exploité» Vente Fruits-Secs «sis à l'Avenue n°18 Rue 6245 Omran Supérieure Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Cabinet Maître Mohamed Bilel Ghanmi Avocat à la cour d'Appel sis 13 Avenue Habib Bourguiba Ariana dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté du 20/3/2021.

2021T00322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente en date du 03 Mars 2021 enregistré à la recette des finances de Carthage le 4 Mars 2021 reçu n°MO21616 enregistrement n°21200428, Monsieur Mohamed Ali Mhaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°05426570 délivrée à Tunis le 30 octobre 1995 et demeurant au 44 rue Okba Ibn Nafaa, Carthage Byrsa, Tunis a vendu à Monsieur Sofiène Zaroui titulaire de la carte d'identité nationale n°05451267 délivrée à Tunis le 02 septembre 2020 et demeurant au 44 rue Okba Ibn Nafaa, Carthage Byrsa, Tunis le fonds de commerce à usage de vente de volaille, des œufs, des agrumes, des épices et du fromage situé au 26 rue de l'indépendance, Carthage Byrsa, Tunis. Les oppositions des créanciers doivent parvenir dans les délais légaux, sous peine de forclusion, entre les mains de Monsieur Taher Ben Mhaoua, titulaire de la carte d'identité nationale n°00225951 délivrée à Tunis le 19 Janvier 1998 au 44 rue Okba Ibn Nafaa, Carthage Byrsa, Tunis.

Cet avis a été publié au journal Echourouk et au journal Le Quotidien le 20 Mars 2021.

2021T00323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de vente de FC signé le 23/02/2021 et enregistré à Béja le 3/3/2021 Quittance n°M010761 Enregistrement n°21201392, Mr Lotfi Blagui demeurant 32 Rue Rachid Ben Youssef Béja a vendu à Mr Anis Troudi demeurant 32 Mezara Supérieure Béja la totalité du FC utilisé au commerce de FRUITS SECS ET ALIMENTATION GENERALE, sis à la rue Ali Chaouachi El Haouari Béja. Les oppositions sont recevables au domicile de l'acheteur sis au 32 Mezara Supérieure Béja dans le délai des 20 jours suivant la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au quotidien Echourouk du 12/3/2021.

2021T00324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Rue Eljazira Tunis le 11/3/2021, sous le n°21200785 Société la Chandelle Commerciale M.F n°B131871996 identifiant unique n°0033033P a vendu le fonds de commerce à usage commerciale, sis au 10 rue d'Espagne Tunis avec les éléments corporels et incorporels à Mr Abdallah Farhati.

Toute opposition doit se faire entre les mains de Maître Azlouk Rafik au 06 Rue Antaquie Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Essahafa en date du 18/3/2021.

2021T00325FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing daté le 26/1/2021 enregistré à Tunis le 29/01/2021 Quittance M006205 enregistrement 21200310 Mr Mohamed Nacer Elferjani et Mme Maha Elferjani ont vendu la totalité du fonds de commerce sis à 73, Souk Ellaffa Tunis, avec tous les éléments corporels et incorporels à Mme Monia Gari.

Les oppositions doivent être mise entre les mains de l'acheteur, à son adresse. L'annonce a été publiée au Quotidien Echourouk n°10789 le 17/3/2021.

2021T00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances d'El Yasminette en date du 01/3/2021 quittance n°M010568 enregistrement n°21200501 Mr Laaroussi Ben Chedli Dridi titulaire de la CIN n°07017665 a vendu à Mme Latifa Bent Ali Souissi titulaire de la CIN n°07069181 tout le fonds de commerce exploité pour tôlerie et peinture sis à la Route de Mornag km 08 - Borj Ghorbel Yasminette.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est parue au journal Essabah du 17/3/2021.

2021R00768FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Radés le 9/3/2021 (Quittance n°M014156 Enregistrement n°21200630) la société service + a vendu à la société feriani market la totalité du fonds de commerce «usage commercial» sis à la rue Tunis résidence el majd, Radés Melyene, Radés, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de maître Sami Mohsni demeurant au 18 rue de Marseille, Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est publié aux Journaux Le quotidien et chourouk le 17/3/2021.

2021R00771FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Mounir Abidi et Ghanja Hedhli le 17-5-2019, enregistré à la recette des finances de Téboursouk le 6-01-2020, quittance n°M000362, Madame Fathia Chrayet demeurant 1 Rue Ribat, Téboursouk Béja, a donné à madame Ikbel Mechri demeurant 16 Rue Bab El Alouj, Borj Turki Ariana, Tout le fonds de commerce situé à la Cité des jeunes, 9040 Téboursouk Béja, et destiné à la vente de produits alimentaires. Les oppositions peuvent être faites au domicile élu du donataire situé au siège du fonds, Cité des jeunes, 9040 Téboursouk Béja, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT. La présente annonce a été publiée au journal "Alchourouk", du 9/02/2021.

2021R00776FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa sous le numéro 21200238, quittance numéro M007381 en date du 9/3/2021, Mr Abdelhamid Ben Mohamed Ben Kilani Trabelsi CIN n°01805954, vend à Mme Yomna Bent Larbi Ben Ali Cheikh CIN n°06449483, le fonds de commerce (Restaurant Fast Food) sis à la rue Taieb Mhiri Menzel Bouzelfa gouvernorat de Nabeul.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquérant et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne cet avis a été publié le 13/3/2021 au journal Al Chourouk.

2021R00777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/12/2020 enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 6/01/2021 Quittance MO00970 - N° d'enregistrement 21200034 Mme Hanene Ben Habib Raiss a vendu à Monsieur Kalil Ben Mohamed Najib Ezzahraoui demeurant à la Rue El Mongi Slim Beni Khiar la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Taieb Mhiri Beni Khiar dont l'objet tout commerce.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur sis à l'avenue Taieb Mhiri Beni Khiar. Pendant une période de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» le 21/01/2021.

2021R00778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P, en date du 16.17/3/2020, enregistré à la recette des finances el Khawarizmi Kairouan le 19/3/2020 suivant quittance n°M024969, Mme Fawzia Bint Mohammed Ennouri, a vendu la totalité du fonds de commerce «sidi al-bachir» sis à lotissement rue Elhadi Chaker route Weslatai 3129 Kairouan nord Kairouan, à Mr Zied Ben Elbachir Mefteh sis à Cité Rue Youghorta al Hajam Kairaoun.

Cette vente a été publiée aux journaux "Le Quotidiens" et "Echourouk" en date du 3/3/2021.

Toute réclamation doit être présentée auprès de Mr Zied Ben Elbachir Mefteh sis à Cité Rue Youghorta al Hajam Kairaoun dans un délai de 20 jours à compter de l'apparition de cet avis au Journal Officiel.

2021S00323FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente, signé par ses parties le 9/3/2021 et enregistré à la recette de finance d'Hammam - Sousse à la même date sous numéro 21201200 (quittance n°22559), Mr Issam Rkik titulaire de la carte d'identité nationale n°07747072 et titulaire de la carte d'identité fiscale n°000/C/N/1577850/W a vendu à Mme Basma Mathlouthi tout le fonds de commerce situé à Hammam - Sousse, Rue Sahloul, le fonds de commerce représenté en un point de vente des produits alimentaires. Les oppositions probables doivent être formulées entre les mains de Maître Nader Daouas, dont son bureau est situé à la Rue Victor Hugo n°64 Trocadéro Sousse.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de vingt jours (20j) à partir de l'apparition de la présente annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au Journal le Quotidien 16/3/2021 et au journal Chourouk le 16/3/2021.

2021S00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/3/2021 enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 15/3/2021 quittance n°M015031 Mr

Issam Ben Hadj Mahmoud titulaire du MF n°1708228H a vendu à Mr Mohamed Ali Jaballah titulaire de la CIN n°09348302 et Mr Fethi Zouhair Talbi titulaire de la CIN n°04462978 tout le fonds de commerce représentant un restaurant et fast-food sis à Cité Errayhane Ezouhour Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de Maître Mohamed Barhoumi Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 17/3/2021.

2021S00332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 22/5/2006 enregistré à la recette des finances de rue 3 Septembre Sousse le 25/9/2019 quittance n°M062854 enregistrement n°19201963, Seifeddine Ben Tlili Barhoumi a vendu tout le fonds de commerce de vente de denrées alimentaires exploité dans le local sis à la rue Youssef Laabidi cité Boughzar Sousse, à Olfa Bent Ali Essid Ben Ali, de ce fait toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, au Cabinet Maître Salem Ouennes, Avocat à la cour de cassation, sis 49 avenue de la République - 4000 Sousse. Cet avis a été publié au journal la Presse le 19/3/2021.

2021S00340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sousse le 15/3/2021, quittance n° M014852, n° d'enregistrement : 21200900, Mr. Mohamed Touihri, CIN n°07795769, demeurant à Immeuble Arnaz avenue Maghreb Arabe Khezama Sousse, a vendu la totalité du fonds de commerce qui lui appartient au local situé à rue Marrakech Khezama Ouest Sousse avec ses éléments corporels et incorporels, à Mme. Fatma Kaddachi CIN 07544391, habite à l'avenue Habib Bourguiba Jemmel Monastir.

Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local sus indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 17/3/2021.

2021S00342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 3 mars 2021 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Echebi, Sfax en date du 4 mars 2021 quittance n°M023683 enregistrement n°21200886, la STE BEETHOVEN SHOES au nom de son représentant légal, qui est une société à responsabilité limitée son identifiant unique est 1540898R, son siège social se trouve au 34 avenue Abdallah Elmahdi Manzah 7, 2091, Ariana Medina a vendu au profit de la STE INTERNATIONALE DE DESIGN DE LA MODE au nom de son représentant légal qui est une société unipersonnelle à responsabilité limitée, son identifiant unique 1567339F, son siège social est situé à l'avenue HEDI NUIRA immeuble LA CORONNE rez-de-chaussée, Nasria 3027, Sfax Medina tout le fonds de commerce exploité pour la vente, l'exposition et le commerce de textiles et chaussures en détail dans le local sis 34 avenue Abdallah Almahdi Manzah 7 2091 Aryena Medina.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat Jamel Masmoudi à la Rue Abou Kacem Echebbi immeuble REX PALACE 1er étage bureau n°103 Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis.

Cet avis est paru à Essabeh en date du 12 Mars 2021.

2021X00313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Mohamed Anis Koubaa, avocat à Sfax, en date du 5 Mars 2021 enregistré à la recette des finances Sfax le 10/3/2021 quittance 23518 enregistrement 21201350, Mr Yassine Gharbi, titulaire de la CIN n°08858924 en date du 29/5/1998 domicilié à la Route Ain Km 2 Sfax, vend à Ghazi Ellouze, titulaire de la CIN n°11077955 en date du 25/01/2021 demeurant à la Route Mahdia Km 2 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à la route El Ain Km 2.5 Sfax, destiné à l'activité de commerce d'Aluminium et de menuiserie aluminium et enregistré au registre national des entreprises sous le n°M1281235.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du maître Mohamed Anis Koubaa, avocat sis à l'avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 domicile élu et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal "Essabeh" paru le 18/3/2021.

2021X00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p par signatures légalisées daté le 8 mars 2021 enregistré à la recette des finances à l'avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n°2100985 reçu n°M019076 en date du 8 mars 2021, Mr Ibrahim Ben Al- Taher Ben Ali Al-Amous a vendu à Ahmed Ben Al-Moqtaf Ben Nasr Salem la totalité du fonds de commerce dénommé "café TIGRE" à usage commercial comprenant tous les éléments corporels et incorporels, exploité dans le local commercial sis à la route de l'Aéroport km 7 Sfax.

Cet avis est inséré au journal Essabeh page 13 du 19/3/2021.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort au lieu du fonds de commerce précité entre les mains de l'acquéreur.

2021X00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/3/2021 enregistré à la recette des finances Av de l'Indépendance le Bardo le 3/3/2021 quittance n°17373 enregistrement n°21200779 Mohamed Ali Taib CIN n°08616302 a vendu à Ossama Bilel Zaidi CIN n°10020988 le fonds de commerce exploité dans le local sis au 55 Av de l'Indépendance le Bardo, les oppositions devront être notifiées à Maître Mouna Maghroum, avocate à la cour de cassation, dont bureau est au 71 Av de l'Indépendance le Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cette publication est apparue au journal Echourrouk en date du 13/5/2021.

2021400628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 12/3/2021 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 12/03/2021 (n°21201186 reçu M020947), Mme Hayet Ben Slimen (MF : 0241049H) demeurant au 24 rue Ibn Rochd Grombalia a cédé la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits laitiers et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue de la Liberté Grombalia, en faveur de Mr Habib Ouallani domicilié au Glim, Djbal Trif, Grombalia.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur Mr Habib Ouallani à son adresse au Glim, Djbal Trif, Grombalia dans 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cette vente a été publiée au Journal Assabeh le 13/3/2021.

2021400633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce, rédigé par Maître Dorsaf Ben Mansour Avocat à la cour de cassation, CIN n°00283564, son bureau sis à 56 Rue d'Iran Tunis, et enregistré à la recette des finances Rue de l'Autriche le 9/02/2018 sous le numéro 18200857, quittance n°M012897, Mme Nabila Megdich Epouse Kammoun, CIN n°00336756, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des prêt à porter, sis à 15, Rue, Khortoum Tunis à Mme Saloua Ben Mustapha Ilaoui CIN 05724170.

Toutes les oppositions doivent être adressées à la résidence de l'acheteur situé au 15, Rue Khortoum Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution au jort.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 17/02/2021.

2021400641FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant contrat de don signé le 11 février 2021 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime en date du 18/02/2021, quittance M011278, Madame Radhia Ben Mohamed Ben Issa El Mghirbi titulaire de la carte d'identité nationale n°01754491 a donné à Mr Adem Ben Ahmed Ben Hamouda Amer titulaire de la carte d'identité nationale n°09808293 la totalité du fonds de commerce titulaire de la carte d'identité fiscale n°1095275/F avec tous ses éléments corporels et incorporels; consistant en un local à usage de vende des vêtements de prêt-à-porter sis à Place des Martyrs Menzel Temime.

Toutes les oppositions seront reçues au domicile élu au siège de fonds de commerce mentionné dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal le quotidien du 17/3/2021.

2021400661FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances le 19 février 2021 sous le n°21300395 reçu n°M009181, madame Sirine Atig titulaire de la CIN n°04707993 a loué la totalité du fonds de commerce utilisé comme café 1ère catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la cité Arraja immeuble A3 magasin numéro 1 el Madina al Jadida Ben Arous à monsieur Mohamed Chakir Hamdi titulaire de la C I N n°00427287.

Les éventuelles oppositions seront reçues au cabinet de maître Ferid Hadidi ; 5 rue de Russie Tunis selon la loi et dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au j.o.r.t.

Cet acte a été publié au quotidien Essabah en date du 10 mars 2021.

2021T00297FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location Gérance libre d'un fonds de commerce daté du 11/02/2021 la Société STAROIL SA (identifiant unique 0001898J) a donné à bail la totalité d'un fonds de commerce consistant en une station-service de distribution de produits pétroliers et de lubrifiants portant les couleurs de STAROIL et sise à Chrahil Moknine Gouvernorat de Monastir et ce à la Société STATION BEIZIG DE SERVICE S.A.R.L (identifiant unique 1691588S) dont le siège social est à la rue El Jem Chrahil Moknine,

Ledit contrat a été enregistré à la recette des finances de Moknine le 10/3/2021 sous le n°21700499, Quittance n°15469.

Cet avis est paru aux journaux "Echourrouk" et "Le Quotidien" du 18 mars 2021.

2021T00318FCCC3

Résiliation de location de fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/02/2021 enregistré à la recette des finances du palais de finances de Bizerte le 12/02/2021 sous le numéro 21700544 n° de quittance M011441, monsieur Ramzi Ben Sabbah titulaire

de la carte d'identité n°05674114, datée le 8/5/2014, et monsieur Sabri Ben Sabbah titulaire de la carte d'identité n°05656654 datée le 02/12/2003, résilient avec la Société Alexandre, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1194239/D, tous les contrats de location de fonds de commerce exploités au local sis 68 rue 02 Mars 1934 Bizerte.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» le 5/3/2021.

2021T00320FCCC3

Résiliation de location de fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/02/2021 enregistré à la recette des finances du palais de finances de Bizerte le 12/02/2021 sous le numéro 21700551 n° de quittance M011581, monsieur Ramzi Ben Sabbah titulaire de la carte d'identité n°05674114, datée le 08/05/2014, et monsieur Sabri Ben Sabbah titulaire de la carte d'identité n°05656654 datée le 02/12/2003, résilient avec la Société Voltaire, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1194241/X, tous les contrats de location de fonds de commerce exploités au local sis à la rue 8 Janvier 1938 Bizerte.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» le 5/3/2021.

2021T00321FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location du fonds de commerce rédigé par le maître Mme Hanen Matmati et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Tunis sous le numéro 21301579 quittance n°2023 en date du 26/02/2021, Mr Mehdi ben Samir Bani CIN n°09824261 en date du 16/8/2016 loue le fonds de commerce sis à la rue 4667 n°5 Ezzahrouni Tunis à la société BANI MEHDI matricule Fiscal n°1710643/0 pour une année renouvelable du 01/02/2021 au 31/01/2022. Cette annonce est publiée le 18/3/2021 dans les quotidiens Essahafa et la Presse.

2021R00765FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Charguia le 31/10/2016 sous n°1640643 quittance n°M82939, Monsieur Moncef Ben Mohamed Triki a loué à monsieur Mohamed el Kamel Torchi, tout le fonds de commerce à titre de gérance libre du local sise à 42 rue 8603 Charguia 1 exploité comme café. Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 19/3/2021.

2021R00779FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 25/02/2021 sous n°21300714, Mme Amel Mestiri a loué à Mr Yassine Sboui CIN 08679650 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue ElAkid El Garnaoui Khzema Ouest Sousse exploité en café et restaurant sous le nom commercial «Le White» et maintenant devenu «Le Vendôme Café Resto» pour une durée de cinq ans à partir du 3/3/2021.

2021S00325FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Location gérance)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/3/2021, enregistré à la recette des finances de cité Erriadh Sousse le 5/3/2021 sous le n°21300455, Quittance n°M012466, Mme Eljia Mejri demeurant à 422 rue Ibn Eljazzar cité Ezzouhour Sousse dont le Matricule Fiscal n°1406716R, a loué à Monsieur Oussama Jbara titulaire de la CIN n°09267654 demeurant à 08 rue de l'epi cité Erriadh Sousse, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la rue errahma, cité Ezzouhour Sousse 4031 dédié à la vente de produit alimentaire en gros sous le nom commercial MBROUKA DE PRODUIT ALIMENTAIRE.

Cet avis a été publié dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 18/02/2017.

2021S00343FCCC3

Résiliation du contrat de location gérance libre

Suite à la cession par la société MBA SUARL, immatriculée au RNE sous l'Identifiant unique numéro 14302160Q, dont le siège social est sis chez Cabinet Salah Ben Youssef, Immeuble Permetal, 35, Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis du fonds de commerce à usage de vente d'Articles de Lingerie Féminine exploité actuellement sous l'enseigne WOMEN SECRET dans le local commercial B26 du centre commercial TUNIS CITY sis au Croisement de la Route GP8 et de la Route de Borj Touil, délégation Kalaât El Andalous, à la Société MASTER RETAIL SA, immatriculée au RNE sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, 2035, Tunis Carthage, et ce, par acte sous seing privé signé et légalisé en date du 25 décembre 2020, enregistré à la Recette des Finances Kalaât Andalous en date du 29 décembre 2020, Quittance M029397 numéro 20201691, le contrat de location gérance libre conclu entre les deux sociétés par acte sous seing privé signé et légalisé en date du 26 octobre 2015, enregistré à la recette des finances

Rue de Paradis Ariana le 30 novembre 2015, Quittance 120495 numéro 15310047, a été résilié en vertu de l'article 8 de l'acte de cession de fonds de commerce sus désigné.

2021400666FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des propriétaires de la résidence «La Brise de Gammarth» en date du dimanche 31 janvier 2021, au siège du syndic sis au rez-de-chaussée de la résidence située à Chatt Ennassim Zone Touristique Tunis Nord à Gammarth et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 11 février 2021, quittance numéro M014177, enregistrement numéro 21700765, et déposé à la commune de La Marsa sous le numéro de référence 1048 en date du 23 février 2021. Il a été décidé la nomination de :

Madame Laila Houimli épouse Abdelkarim Lakhoua : Présidente et trésorière;

Monsieur Najib Draouil : Secrétaire général;

Monsieur Sami Bouhaouala : membre.

2021T00292APSF1

Association Tunisienne de la Sécurité et L'éthique Routière

Local : Gabès

L'objectif :

- Définition de la sécurité routière et diffusion de la culture de la sûreté et de la sécurité routière ainsi que la définition de l'éthique de l'utilisation des routes.

- Organisation des compagnes de sensibilisation et d'information au sein et en dehors des établissements

- D'enseignement.

- Organisation de formes, colloques et séminaires dans le domaine de l'éducation routière

- Œuvrer à la réduction des accidents de la route et des pertes en vie humaine en résultant, par le renforcement du sentiment de la citoyenneté et de la responsabilité.

Les membres :

- Houidek Abdelmajid

- Rebii Rachid

- Souidi Wissem.

Adresse :

Commissariat régional d'éducation Rue Ibn Khaldoun 6029 Gabès.

2021R00748APSF1

Constitution d'un syndicat

En vertu du PV de la réunion du 7/3/2021 enregistré à la recette des finances Elmourouj 1 le 8 Mars 2021 sous le numéro 21801055 quittance n°MO16080 il a été décidé la constitution d'un Syndicat sous la formation suivante :

- Nom du syndicat : Syndicat résidence El Waha

- Lieu du syndicat : Résidence EL WAHA Elmourouj 1

- Les membres du bureau sont les suivants :

Président : Nader Ben Farid Abdallah Chikhawi

Trésorier : El Amin Kilani Ben Salah Ben Lakhdhar

Membre : Imed Ben Nasser Ben Hammdi Ben Ahmed.

2021R00759APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom de groupement : Groupement féminin du développement agricole "Majeus" de Fahs

Siège social : Auprès du souk elfahs.

Objectifs :

- Exploitation et valorisation des ressources naturelles

- Amélioration des circuits de commercialisation des produits des terroirs au marché national et extérieur

- Encadrement et appui aux adhérentes.

Membres :

Présidente : Samia Zouinekh

Trésorière : Souaad Bachouch.

2021R00763APSF1

Constitution d'une association

Nom : CAPSA LE COEUR BATTANT

Siège social : Immeuble Bayach 1 Rue Abou Kacem Chabi 2100 Gafsa nord.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la région et valoriser le patrimoine culturel et patrimonial

- Chercher à lier des relations amicales et de jumelage avec des associations internationales ayant les mêmes objectifs et principes que les relations, diplomatiques avec la Tunisie.

Présidente : Naziha Ghrib

Secrétaire Général : Marsour Kaabachi

Trésorier : Naser Eden Karouch.

2021R00766APSF1

Evolution d'un groupement d'intérêt collectif à un Groupement de développement Agricole

Nom : Groupement Développement Agricole de Mahamla Manzal el habib.

Zone d'intervention : Périmètre Mahamla Manzel el Habib.

Buts :

Protection des ressources naturelles pour une meilleure exploitation et entretien

Equipement de la zone d'intervention et orientation aux techniques agricoles appropriés à fin d'augmenter la production ainsi que l'évolution de système de pâturage et élevage

Aider les cadres intéressés pour évoluer les situations agricoles

Echanges d'expérience avec les autres organisation (G.D.A.O.N.G ... etc) à l'intérieure du pays et à l'étranger.

Résidence sociale : Mhamla Manzal el Habib

Adresse : Mhamla Manzel el Habib

Décret de création du groupement

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11/02/2020 selon la loi n°43 de l'année 1999 daté le 10 mai 1999.

2021R00767APSF1

Constitution d'un Syndicat

Dénomination du Syndicat : Syndicat Général des Cadres Académiques des Forces de Sûreté Intérieure.

Objet de Syndicat : Défendre les droits professionnels, sociaux et matériaux des cadres académiques des forces de sûreté intérieure conformément à la législation en vigueur.

Objectifs du Syndicats :

1) Défendre les droits des cadres académiques des forces de sûreté intérieure au niveau professionnel, social et matériel.

2) Représenter et défendre les adhérents devant toutes les autorités notamment celles compétentes suivant l'organisation administrative applicable, et soutenir leurs demandes professionnelles, sociales et matérielles.

3) S'efforcer de modifier les statuts afin d'assurer une protection optimale aux cadres des forces de sûreté intérieure.

Siége : Sidi Sehli, Bab El Falla, Tunis (Code Postal : 1000).

Membres :

- Zribi Haithem
- Zneti Mohamed Amin
- Lahfawi Abdallah
- Aloui Mariem
- Khalaf Hasseni
- Mabrouk Oussama
- Abedrabbou Mahrez
- Alimi Abderraouf
- Bouallague Zied
- Issaoui Anwer
- Jaziri Mohamed.

2021R00775APSF1

Constitution d'un Club

En date du 16 mars 2021, il a été décidé la constitution d'un club Sportif

Nom : Club sportif Equestre de Korba

Siège : Appartement 64 Bloc «E» Résidence Yassmine 3 Ben Arous

Président : Zied Mahjoubi

Vice président : Maher El Hichri

Trésoriére : Afef El Mzoughi

Secrétaire général : El hattab El mzoughi

Membre : Lamia El Mzoughi

Spécialité : Equitation et endurance

Objet : Pratiqué l'équitation et loisir.

2021R00780APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : "Ass kebili Ness Elkhir"

Siège : 01 rue Tarek Ibn Zied 4200 Kebili

Raison : Contributions sociales

Dec : Envoyé par L.R n°335148773 au S.G du gouvernement le 22/02/2021

Objectifs : Fournir les aides matérielles et morales au profit des familles nécessiteuses. Les nécessiteux et orphelins

Président : Blidawi Mabrouk.

2021R00795APSF1

Constitution d'un syndicat de propriétaires

Pour l'Immeuble "Lazreg Tower"

Siège social : Centre Urbain Av. commandant Bejaoui Sousse 4000

Suivant PV, enregistré à la recette des finances Blvd Mohamed Maarouf à Sousse le 25/02/2021 sous n° de quittance M013659 n° d'enregistrement 21800426, il a été décidé : approbation de la création d'un syndicat de propriétaires et l'élection d'Oussama Lazreg Président de l'Autorité.

2021S00305APSF1

Composition d'un groupement de développement agricole de Bir Salah

Nom : Groupement de développement agricole Birsalah.

Lieu : Birsalah - Hencha - Sfax.

Objectifs :

- Valorisation de l'oliveraie de Bir Salah et adaptation contre le changement climatique

- Valorisation des plantes aromatiques, médicinales et arbres fruitiers.

Le récépissé d'acompte du numéro 05/2019 daté le 24 juillet 2019

Les Membres :

- Aicha Bahia (Présidente)
- Safa Hmida (Trésorière)
- Hamida Ben Salem (Membre).

2021X00328APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Miami Mateur

But : Former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités artistiques et morales.

Siège : Cité El Andalous n°35 Mateur Bizerte

Les membres :

1- Mohamed Amin Hakiri : Président

2- Rabiaa Arbi : Vice président

3- Hajer Hakiri : Trésorière.

2021400627APSF1

Homologation de résolutions

Election des membres du nouveau comité exécutif du syndicat

IJABA

L'Union des enseignants universitaires et chercheurs tunisiens

«IJABA» a tenu le samedi 13 mars 2021 son congrès électoral national à Sousse. Au cours du congrès, les rapports financier et moral ont été présentés et approuvés, ainsi que les amendements portés aux textes juridiques régissant le syndicat (Statut et règlement interne), sur la base des propositions des congressistes.

La nouvelle composition du comité exécutif élu est comme suit :

- Nejmeddine Jouida : Coordinateur Général;

- Anis Belhaj Ibrahim : Coordinateur Général adjoint;

- Zied Ben Amor : Coordinateur Général Adjoint chargé des finances;

- Lamia Kouzana : Coordinatrice Générale Adjointe chargée du règlement intérieur;

- Zoubeida Dhaouadi : Coordinatrice Générale Adjointe chargée de l'information;

- Lotfi Saidi : Coordinateur Général Adjoint chargé de la législation et du contentieux;

- Nadia Loukil : Coordinatrice Générale Adjointe chargée des études;

- Mohebeddine Berrima : Coordinateur Général Adjoint chargé des relations extérieures;

- Wissam Knez : Coordinateur Général Adjoint chargé des activités culturelles;

- Olfa Lamouchi : Coordinatrice Générale Adjointe chargée des activités sociales.

2021T00296APSF2

Avis

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de 6 février 2021 enregistré à la recette des finances la Marsa sous le numéro 21701028 reçu numéro M018711, il a été décidé de voter le bureau du syndic de la résidence ELABDELLIA sise à la Marsa.

Présidente : Mme Feriel Guedri

Trésorière : Mme Zbeida Cherif.

2021T00298APSF2

Renouvellement de Bureau de Syndic

Syndicat Résidence «Kmar»

Suivant la décision d'approbation de la municipalité de Bardo le 22/02/2021 sous le n°672 enregistré à la recette des finances du Bardo le 23/02/2021 sous le n°21800643 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire.

Nom du syndic : Syndicat de Résidence «Kmar» Immeubles (E2 - E1 - D1 - D2)

Siège social : Résidence Kmar Rue de la Marsa - Bardo

Direction :

Mr Mohamed Balti : Président

Mr Adnene Lassoued : Trésorier

Mr Fathi Naoui : Secrétaire général.

2021T00313APSF2

Renouvellement du syndicat

Syndicat propriétaire de "Résidence yasmine 2"

Adresse : Résidence de Yasmine 2, route Mornag Ben Arous 2013

Selon le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2021, enregistré à la recette des finances le 3/3/2021, sous le numéro d'enregistrement 21800801, sous la quittance numéro: M013588, il a été décidé de renouveler le syndicat des propriétaires de «résidence Yasmine 2», Ben Arous.

2021R00770APSF2

Election des membres du comité d'un syndic

"Résidence KABOUDI"

Av. Yasser Arafet Sahloul - Sousse

Suivant PV en date du 3/01/2021 déposé à la municipalité de Sousse le 11/3/2021, sous n°2083/507, il a été décidé l'élection du comité du syndic qui se compose de :

Président : Nahed Barhoumi

Trésorier : Fethi Zouhaier Ibn Hadj Hassine.

2021S00349APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

La créancière poursuivante :

La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°B196131999, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Le débiteur poursuivi :

Société redjeb pour le lait et dérivés (SOREPROL) en la personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée ayant son siège social à l'avenue ennasr Gafsa (matricule fiscal n°007852 V/A/M/000)

L'avocat poursuivant :

Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi consiste en la totalité de l'immeuble objet du titre foncier 2596 Gafsa dénommé «SOREPROL» avec surface totale de 11 h 03 a, sis au bord de GP 3 reliant Gafsa à Tunis.

Mise à prix :

En exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de 1ère instance de Gafsa dans l'affaire de l'adjudication n°595 ordonnant la réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix initial de l'immeuble saisi est devenu au montant de 857.338.200, en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires déjà taxés au montant de

5500.000 plus les frais des actes de publication complémentaire qui seront fixés le jour de l'audience

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- Hypothèque au profit de la STB au montant de 142.699.680 DT

- Hypothèque au profit de la STB au montant de 10.000.000 DT

- Commandement inscrit au profit de la Société Tunisienne de recouvrement des créances.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aura lieu le lundi 19/04/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021T00293VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

La créancière poursuivante :

La Société Tunisienne de recouvrement des créances, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°B196131996, ayant son siège social à l'avenue Habib Bourguiba n°52, Tunis.

Les débiteurs poursuivis : les héritiers du feu Abderrazak Rahal qui sont :

- Sa veuve Ahlem Hamed (titulaire de CIN n°06105618), sa profession surveillante, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Ses fils : Marwen (n° CIN inconnu), sa profession ouvrier, demeurant à cité ennour Gafsa.

Moetez (n° CIN inconnu), sa profession ouvrier, demeurant à cité ennour Gafsa.

Sarra (n° CIN inconnu), sa profession femme au foyer, demeurante à cité ennour Gafsa.

Siwar (n° CIN inconnu), sa profession femme au foyer, demeurante à cité ennour Gafsa.

- Son père Thabet Rahal (titulaire de CIN n°03093653), sa profession agriculteur, demeurant à Metkids Gafsa

Sa mère Mbarka Rahal (n° CIN inconnu), sa profession femme au foyer, demeurante à el Assala Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : consistant en les parts indivises revenants au débiteurs poursuivis (8100/190736) faisant partie de la totalité d'un terrain sis à la zone industrielle à Gafsa objet du titre foncier n°894 Gafsa dénommé «lotf» d'une surface globale de 19 ha 07 a 36 c.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. hypothèque au profit de la BFPME au montant de 300.000.000

2. hypothèque au profit de la STB au montant de 220.000.000

3. hypothèque au profit de la STB au montant de 75.000.000

4. Jugement d'actualisation n°501

5. commandement au profit de la STB

Mise à prix : évaluée au montant de 1.379.530.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 19/4/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021T00294VEPA1

Cabinet Maître El Ajouz Habib

Avocat à la cour de cassation

154 Rue Bab Souika Tunis

Tél : 24 339 896 / 55 939 896

Le créancier saisissant : Mme Samira Ayadi qui a choisi son adresse chez son Avocat 154 Rue bab Souika Tunis.

Le débiteur saisi : Mr. Hsan Kamoun demeurant à l'Avenue Etadhamen n°11 Borj Cedria Ben Arous Ben Arous, CIN 00620471

L'avocat du saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis à 154 Rue Bab Souika Tunis.

Titre exécutoire :

- Jugement n°78 Rendu par la chambre civile du tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 15/12/2014 autorisant la vente Totale de l'immeuble objet du titre foncier 73788 Ben Arous.

- Notification de l'huissier notaire n°87 du 4/9/2015

- Jugement n°86981 Rendu par la cour d'appel de Tunis le 20/6/2016 qui confirme le jugement de 1ère instance.

- Notification d huissier notaire n°880 du 5/4/2018

- Jugement de la cour de cassation n°2018/63188 du 18/6/2019.

Le bien saisi :

Tout l'immeuble objet du titre foncier n°73788 Ben Arous - Dar el Ayadi - sis Borj cedria au bord de deux rues, sa superficie est de 262 m² parcelle n°239 du lotissement Borj Cedria oued sultan Hammam plage sur lequel est édifié une villa composée d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur et un deuxième étage et trois garage qui ouvre sur l'avenue Etadhamen et un garage de la partie occidental, loué par Mr. Adel Ben - Sleheddine Maghraoui suivant un contrat depuis 01/5/2009. RC : A02117802015.

Le rez-de-chaussée est équipé de tous les services nécessaires.

1er étage est équipé de tous les services nécessaires tels que l'eau potable et l'électricités et habitable.

Un deuxième étage en cour de construction le jardin est en état d'abandon.

La mise à prix :

La mise à prix de tout l'immeuble objet du titre foncier n°73788 Ben Arous - Dar El Ayadi a été fixée à Trois cent trente deux mille trois cent trente huit dinars 200 M (332.338.200 D) après la déduction Légale.

Le Tribunal et la date de la vente :

La vente de tout l'immeuble objet du titre fonder n°73788 Ben Arous - Dar El Ayadi - aura lieu à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi 22/04/2021 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au sein dudit tribunal.

Les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation du gouverneur. Et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix aux moins et par l'intermédiaire d'un Avocat, conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédure civile et commerciale.

2021T00304VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Rim Ben Abdeljelil

Avocate à la cour de cassation

14 Avenue de La République, Sousse

Tél et Fax : 73 215 774

L'adjudication aura lieu Jeudi 15 Avril 2021 à 9 heures à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse.

Poursuivants :

1/ Lotfi Ben Bouraoui Galas, domicilié à 03 Rue Ahmed Zaatir Corniche Sousse, CIN 02960255 du 01/06/1998

2/ Amel Bent Bouraoui Galas, domiciliée à 08 Rue Ahmed Tlili Hamem Sousse, CIN 02961571 du 28/7/2016

3/ Najeh Bent Bouraoui Galas, domiciliée à la Rue Afef Msaken Est Sousse, CIN 02968252 du 27/05/2019

4/ Samia Bent Bouraoui Galas, domiciliée à la Rue Ahmed Tlili Hamem Sousse, CIN 02990485 du 14/6/2018

5/ Sonia Bent Bouraoui Galas, domiciliée à 08 Rue Ahmed Tlili Hamem Sousse, CIN 05524626 du 4/4/2018

6/ Chokri Ben Bouraoui Galas, domicilié à la Rue Almoez Hamem Sousse, CIN 05556521 du 11/8/2015.

Contre :

Sami Ben Bouraoui Galas, domicilié à 03 Rue Ahmed Zaatir Corniche Sousse, CIN 02977495 du 3/5/2011.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdeljelil, 14 Avenue de la République Sousse.

Immeuble objet de la vente :

Il s'agit d'une maison composée de deux étages et d'une cave située à la Corniche Sousse 3 Rue Ahmed Zaatir Gouvernorat de Sousse bâtie sur la propriété dite «Amel 84» sujet du titre foncier 52015 Sousse s'ouvrant du sud sur la rue Ahmed Zaatir et du nord une maison et de l'est maison héritiers Ali Ben Rjeb et de l'ouest maison Besma Bouwazra, superficie : 58 m².

Mise à prix : 155.000,000 Dinars avec les dépenses.

Conditions de la visite de l'immeuble : Chaque jour de travail.

2021S00338VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la société «SAMTEK Sarl» en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à B03 avenue Kazakhsten Idar 2 Nasr 1 enregistrée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B034192017 et qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Halloul sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse (MF : 0182736/V).

Partie saisie :

Ahmed Chadly demeurant à 240 route de Tunis, Hammam-Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n°08474600.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis à l'avenue de la République, Hammam Sousse (MF : 0182736/V).

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du logement sis à Sahloul à Sousse objet du titre foncier n° 82679 Sousse d'une superficie de 317 m² qui est un lot jumelé du coté nord clôturé de tous les cotés sur lequel a été bâti une villa moderne et cossue avec un étage comportant deux appartements celui du côté ouest est un appartement moderne et celui du coté est, est en cours de constructions.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à sept cent soixante huit mille et sept cent cinquante dinars 768 750 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 22/4/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse sis au palais de justice de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance de Sousse ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2021S00344VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n°B176041996, R.N.E n°00221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Moez Ben Mohamed Chaieb, Titulaire de la CIN n°05541498 demeurant à la rue Ezzitouna Khezama Est Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, MF : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°45226 Monastir situé à Jemmel consistant en un terrain nu clôturé destiné à la construction, d'une superficie de 535 m², parcelle n°1 du titre, route Jammel Menzel Kamel zone urbaine Jammel.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 21/4/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent dix sept mille sept cent Dinars (117.700.000 D)

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00345VEPA1

Vente immobilière

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis R N E 0000221 M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat à la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Société frigorifique ESSEDIK «SOSAF», une société à responsabilité limitée, Rue B1539772010 représentée par son gérant et ayant son siège à la Route Teboulba Moknine.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble dénommé «ESSADA» objet du titre foncier n°88668 Monastir d'une superficie Totale de 5387 m², sis au sud est de la ville de Moknine et au sud de la route régionale alliant Moknine et Teboulba, à peu prés 200 m, via une piste agricole.

Il s'agit d'un terrain agricole comportant 10 chambres frigorifiques, deux garages, un étable et un entrepôt en tôle isolante le terrain comporte aussi une construction en briques, couverte par une dalle en béton, faisant usage d'habitation et administration et elle est entourée d'une clôture.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à (2773670) dinars deux millions sept cent soixante treize mille six cent soixante dix dinars en vertu d'une expertise réalisée par l'expert Kamel Boudoukhan désigné par une ordonnance sur requête n°27712 du président du tribunal de première instance de Monastir et qui a estimé la valeur de l'immeuble à 2401.670 dinars et en vertu de l'expertise dans le cadre de l'affaire pour la modification du cahier des charges n°3120 expertise réalisée par les experts Salah Bouriga, Jamel Essayala et Taoufik Ben Abdeljelil qui ont estimé l'unité de refroidissement installée à l'atelier et considérée comme immeuble par destination à 372.000 dinars.

Ainsi le total est 2401.670 + 372.000 = 2773.670

Date de vente : La vente aura lieu le : 21/4/2021 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2021S00347VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, dont le siège social est à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Dziri CIN 05256810 demeurant à la route de l'Aéroport km 2.5 rue 518 n°18 Sfax.

2/ Lamia Bent Azzedine Weli épouse Dziri titulaire de la CIN 05332137 demeurante à la route l'Aéroport km 2.5 Bir Hlou Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1/ L'immeuble dénommé «mahamed» objet du TF n°114983 Sfax sis à la route de Gabès k.m3.5 route Sidi Salem Sfax composé de la parcelle n°1 d'une contenance de 1715 m² consistant en un terrain nu contenant des déchets délimité du coté sud par le TF n°45240 Sfax, du coté nord par le TF n°45242 Sfax, du coté est par

une entrée et le TF n°45242 Sfax et du coté ouest par le TF n°45239 Sfax.

Mise à prix : (51.450.000 dt) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 28/4/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00262VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, dont le siège social est à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Dziri CIN 05256810 demeurant à la route de l'Aéroport km 2.5 rue 518 n°18 Sfax.

2/ Lamia Bent Azzedine Weli épouse Dziri titulaire de la CIN 05332137 demeurante à la route l'Aéroport km 2.5 Bir Hlou Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1/ L'immeuble dénommé «feyez» objet du TF n°110811 Sfax sis à la route de Gabès km4 au bord de wed maao gouvernorat de Sfax composé de 3 parcelles (1.2.3) d'une contenance de 6505 m².

La parcelle n°1 : d'une contenance de 2246 m² contenant au coté nord est une construction d'une superficie de 34 m² délimité du coté sud par une parcelle de terrain, puis la parcelle n°2, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle objet de réquisition d'immatriculation n°22229 Sfax et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°2 d'une contenance de 2432 m² délimité du coté sud par la parcelle n°3, du coté est par une entrée, du coté nord par une limite et la parcelle n°1 et du coté ouest par le TF n°250531.

La parcelle n°3 d'une contenance de 1827 m² contenant un transformateur électrique au coté sud est d'une contenance de 23 m² délimité du coté sud par un voisin, du coté est par une entrée, du coté nord par la parcelle n°2, de coté ouest par le TF n°250531.

Les trois parcelles et la parcelle qui ne fait pas partie du TF qui sépare la parcelle n°1 de la parcelle n°2 constituent un terrain clôturé.

Mise à prix : (408.360.000 dt) après la réduction du prix du 40%

La date et lieu de la vente : le 28/4/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00263VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : la banque franco tunisienne, SA, RC : B1111931996 sise à la cité ennacim, rue Abou Bakr Echahid, Montplaisir, le belvédère 1002 Tunis.

La partie saisie : la société M.S.IMMOBILIERE, SARL, MF : 861465W dont le siège social est sis à Tunis immeuble CIMAF rue 8300 Montplaisir Tunis

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1/ Les parts indivises soient 149.5/299 revenant au débiteur dans l'immeuble dénommé «Emna» objet du TF n°52960 Sfax sis à la route de Gabès au bord de la route nationale n°1 gouvernorat de Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 299 m².

2/ L'immeuble dénommé «Emna» objet du TF n°52961 Sfax sis à la route de Gabès route nationale n°1 est précisément à gauche vers Gabès d'une contenance de 1751 m² consistant en terrain clôturé de tous les cotés contenant une construction :

Une usine dont le toit en ternit d'une superficie couverte de 442 m²

Une administration n°5 équipé en eau potable, et en électricité contenant 3 salles, une toilette d'une superficie couverte de 104 m²

Une construction n°3 sous forme d'un dépôt d'une superficie couverte de 83 m², une construction n°2 sous

forme d'un dépôt d'une superficie couverte de 83 m², une construction n°4 sous forme d'un dépôt d'une superficie couverte de 31m², la construction n°6 sous forme d'un dépôt en ternît d'une superficie couverte de 20 m² et un transformateur électrique en panne.

Mise à prix : les parts indivises dans l'immeuble dénommé «Emna» objet du TF n°52960 Sfax (22.500.000) frais en sus

L'immeuble dénommé "Emna" objet du TF n°52961 Sfax (540.500.000 dt).

Totale : 563.000.000dt frais en sus

La date et lieu de la vente : le 21/4/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00310VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu

Cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au tribunal de première instance de Sfax II et ce le mercredi vingt et un avril deux mille vingt et un (21/4/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Société Comptoir Ben Ameur au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global recouvrement à son siège sis 133 Rue Maularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Hassen Karray, sa carte d'identité nationale n°05392799 domicilié à l'Avenue Abdessalem Khlif Tebolbi Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts dans l'indivision dont le nombre s'élève à 4500/7145 revenant au débiteur saisi dans l'immeuble sis au secteur El Khazanet Délégation de Sfax Sud objet du titre foncier n°114789 Sfax dénommé «Kallel» couvrant une superficie de 71 Ares et 45 Ca. Les parts saisies comme il est indiqué au jugement possessoire n°2138 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 5/7/2017 se rapportant à la parcelle de terrain saisie d'une superficie de 4,500 m² limitée au Sud par un passage à l'Est par Mohamed Ben Ali El Ouafi au Nord par El Oued et à l'Ouest par Noureddine Blouma.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble des parts à l'indivision revenant au débiteur saisi et relative à l'immeuble précité suite à une réduction de 40% est à trente milles dinars (30.000,000), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

N.B. : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2021X00319VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société Djerba Evasion, SARL, MF : 1065258N, RC : B2062422008, dont le siège social à la zone touristique Mezeraya Djerba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1) L'immeuble dénommé «tawfik» objet du TF n°37087 Médenine sis à Mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 62 m² et l'immeuble dénommé «Laila» objet du TF n°2645 Médenine sis à Mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 5500 m² consistant en un terrain clôturé contenant quelques palmiers et oliviers et une ancien construction et un complexe connue par hôtel Djerba évasion composé de 3 étages :

Le sous sol est composé de 2 vestiaires pour les ouvriers, un bloc sanitaire, un hammam, des dépôts des débarras et un local technique.

Le rez-de-chaussée composé d'un parking, une entrée, une réception, un café, un bureau, un restaurant, une cuisine, 4 suites, un air équipé, une grande terrasse et une piscine. Le 1er étage contient des escaliers, 6 suites et des balcons.

Les deux immeubles sis à une zone agricole hors le plan d'aménagement équipé en eau potable, en électricité et le réseau téléphonique.

Mise à prix : (1.959.392.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 26/4/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00325VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé sis aux Berges du Lac nord, -Tunis

Objet du titre foncier N° : 107097 Tunis

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

Le débiteur saisi :

La société REPCO DISTRIBUTION en la personne de son représentant légal, S.A.R.L, MFU N°: 0812434Q, ayant son siège social au n°78 rue n°8600, zone industrielle Charguia I, -Tunis.

L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat à la cour de cassation, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-.

Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier:

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété au débiteur saisi sis aux berges du lac nord, en bordure d'une rue, -Tunis-, d'une superficie de 16 a 58 ça (1658 m²), fractionné en 1658 parts, dénommé "DAR ECHKILI", faisant l'objet du titre foncier n°107097 Tunis.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 16/12/2019 établi par Mr. Sabeur Lasouad en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 23/10/2019 sous le n°45666 :

Le titre foncier sus-indiqué consiste en une parcelle de terrain sise aux Berges du Lac nord, en bordure d'une rue - Tunis, plus précisément à la zone industrielle Khaiereddine délégation de la Goulette en bordure d'une rue menant à la route nationale N° : R23, sur laquelle est construit un immeuble en cours de construction composé d'un sous-sol, d'un RDC, et de 02 étages.

- Le sous-sol: d'une superficie de 690 m².

- Le RDC : d'une superficie de 665 m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 432 m².

- Le 2ème étage : d'une superficie de 432 m².

- Le 1er étage : d'une superficie de 432 m².

- Le 2ème étage : d'une superficie de 432 m².

Tous les étages sont en cours de construction.

Les travaux exécutés sont : la structure porteuse, la dalle, les cloisons intérieures et extérieures, l'enduit pour quelques murs.

Les travaux non exécutés sont : tous les travaux de finition, sanitaire, plomberie, climatisation, boiserie, aluminium, électricité.

Mise à prix :

Elle est fixée à deux millions cent quatre vingt quinze mille cinq cents quatre vingt quatre dinars (2.195.580,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication:

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, Tunis, le mardi, vingt sept avril deux mille vingt et un (27/4/2021), à partir de 9 heure (affaire N° : 7011).

Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, -Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne

peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2021400660VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan n°1

Tel : 77 23 85 01

Fax : 77 23 82 13

Matricule fiscal : N°000/P/A/765060N

Le lundi dix neuf avril deux milles vingt et un (19/4/2021) et à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Sfax 1, aura lieu l'adjudication d'un immeuble aura lieu la mise en vente de l'immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

1) Partie créancière saisissante : Banque EL BARAKA TUNISIE en personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B13745 1996 à Tunis, ayant matricule fiscale sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kemicha, Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2) Partie débitrice saisie : Mr AL-Azzhar Ben Amed Ben Salem Linda, demeurant à la route Mahdia km 07 Sakiat Edayer Sfax, titulaire de la CIN n°01258430, (entant que caution solidaire hypothécaire).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat près la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal n°000/P/A/765060N.

4) Immeuble mis en vente : La propriété est l'objet de saisie est une villa située à la rue de Médine via avenue Habib Bourguiba, route de Mahdia, 07 Sakiat Edayer, Sfax, d'une superficie d'environ 1000 m² et se compose de :

Plancher souterrain :

Sa superficie est d'environ 160 m² avec un bain arabe, construit et divisé sans équipement et cimenté, avec l'électricité et deux douches divisées non préparés et descendus à elle à travers la cage d'escalier.

Rez-de-chaussée :

Sa superficie est de 446 m² son entrée principale à l'ouest et dispose d'une entrée secondaire à droite de la qibla en direction d'al-Jouf et sur la droite de l'intérieur il y a une suite composée d'une chambre à coucher, une douche, une cuisine complète et sans équipement et dispose d'un balcon à l'est de l'ouvert et il y a une toilette et les mains de blanchisserie sur la droite de l'intérieur et au niveau des escaliers il y a une chambre tout carrelé avec du marbre.

Premier étage après le sol :

Sur la gauche de l'intérieur il y'a une suite complète de salle à manger, salle de réception, grande chambre, douche non équipée et kitchenette carrelé de marbre et dispose d'un balcon à l'ouest de la cuisine à l'entrée de l'escalier. A droite de l'entrée de l'escalier il y'a une suite complète n°01 composé d'une chambre à coucher et une salle de douche pleine et prête et un dressing, et il y'a un couloir sur la droite avec une suite numéro 02 composé de chambre intégrée et salle de bain et douche et couloir de douche suivie par le grand balcon donnant sur le jardin il y'a une suite sur la gauche du hall avec un petit salon, une chambre à coucher, une robe et une douche sans céramique. Le tout carrelé de marbre, une superficie totale d'environ 294 mètres carrés.

Deuxième étage :

Il couvre environ 52 m² avec une buanderie non équipée, puis dispose d'un carrelage, balcon terrasse int céramique. Le tout carrelé de marbre, une superficie totale d'environ 294 mètres carrés.

Deuxième étage :

Il couvre environ 52 m² avec une buanderie non équipée, puis dispose d'un carrelage, balcon terrasse intégrée et une surface de bâtiment incomplète.

Quant au niveau de l'entrée principale de la propriété et de son avant, en particulier au rez-de-chaussée qui monte à elle avec un escalier il y'a une grande salle de réception de marbre carrelé suivie d'une terrasse dormant sur le jardin qui a une piscine en cours d'achèvement de 50%. De l'est, il y'a un puits en dessous du mur son eau est douce, avec un réception d'eau potable. Dans le coin souterrain il y'a un local Technique et un entrepôt équipée de l'électricité sur le côté ouest donnant sur la me principale et dispose d'une piscine un local Technique pour cette piscine, avec une superficie totale d'environ 140 m².

Il convient de noter que cette propriété est équipée de l'électricité, eau potable, chauffage central et son toit en céramique et dispose d'une climatisation centrale fraîche et chaude.

5) Le prix d'ouverture : Neuf cent seize mille neuf cent quatre vingt dinars (916.980,000 dt) après rabais, plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 7.194, 674dt, plus les frais de la 2ème adjudication qui sera fixé ultérieurement.

6) Visite et constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed Kemicha, l'Avocat, sise à la Rue Taieb Mehiri n°1 - Kairouan, le chargé du suivi, ou le greffe du tribunal de première Instance de Sfax1 où est déposé le cahier de charge, et la surenchère ne

doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2021400664VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

Sté mutuelle de Base de services agricoles "ANNAHLA"

Rue Ibn Sina Sidi Alouane 5190 Mahdia

RC : B127601997

Le tribunal de première instance de Mahdia a prononcé à la date du 18/11/2020 un jugement de liquidation de la société mutuelle de Base de services agricoles "ENNAHLA" et la nomination de Mr Naoufel Bouzgarrou liquidateur.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances dans un délai de 30 jours de cette annonce à l'adresse suivante : l'expert Naoufel Bouzgarrou 11 avenue Tahar Sfar 4002 Sousse.

2021S00324VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

(Suivant les articles 466 et 468 du CPCC)

Suite à l'ordonnance rendue dans l'affaire de distribution n°210, par Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions auprès du tribunal de première instance de Sousse 1 en date du 17 février 2021, ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant du jugement n°4305 du 25/12/2018 en matière de redressement judiciaire qui a décidé la cession entière de la Société de valorisation et transformation des produits agro alimentaires SABA sise à l'avenue de la République Sousse à Mme Dalanda Bent Mohamed Belkheria à un prix de sept cent quinze milles dinars (715.000.000 d) conformément au procès-verbal du 30 novembre 2018.

Suite à la consignation du produit de la cession par monsieur Ismail Sbai, en sa qualité de contrôleur d'exécutions, chargé pour l'achèvement de la procédure de la cession aux créanciers, d'un montant de six cent cinquante trois mille trois cent vingt neuf dinars 032 millimes (653.329.032 d) à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu de reçu n°Mo61305 en date du 12/10/2020.

Suite à la requête en distribution introduite par Maître Mehdi Gouta ayant son siège à Sousse rue 03 Août Trocadéro, agissant pour son propre compte après, consignation de la somme d'argent à la trésorerie générale en vertu du reçu n°Mo61305 du 12/10/2020.

En conséquence, et en application de l'article 468 c.p.c.c tout créancier voulant participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion, présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Il est rappelé que l'article 468 du c.p.c.c dispose : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, Insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2021S00329VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

(Suivant les articles 466 et 468 du CPCC)

Par ordonnance rendue par Mr le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 17/02/2021, et ce suite à la requête en distribution introduite par la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Msaken et ayant élu domicile au cabinet de son avocat, la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à la rue d'Algérie, Sousse et ce après consignation du montant à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M10569 en date du 8/02/2019.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles, objet d'une saisie arrêt, appartenant à la société GG CONDITIONNEMENT ET EMBALLAGE DE DIVERS PRODUITS, ayant son siège à la zone industrielle Messadine Msaken, s'élevant à sept mille quatre cent soixante neuf dinars, consigné à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n° M10569 en date du 8/02/2019 suite à la vente aux enchères publiques par maître Hend Marmouri en vertu de son PV n°35581374213868/4055/4196 en date du 6/12/2018 et en vertu de l'ordonnance sur requête n°83694 de Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse conformément à l'attestation de dépôt n°Y190158 de la trésorerie générale de Sousse.

Par conséquent, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la

réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2021S00330VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 3/11/2020, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la STUSID BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M007585 datant du 01/3/2019, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Sonia Bent Salem Zouiten, demeurante au bureau de son huissier maître Talha El Mezzi, demeurant à immeuble Gloulou Rue Mohamed Maarouf Sousse, titulaire de la CIN n°02998561.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2021S00335VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 3/11/2020, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la BH BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M035760 datant du 7/12/2018, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Monsieur Hédi Khelil, demeurant à Moknine Route de Jemmel CIN n°04162998.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2021S00336VEPA2

Désignation d'un mandataire de justice

En vertu du jugement en référé, rendu par le tribunal de première instance Sousse 2, en date du 25/01/2021, concernant l'affaire n°9820, Mr Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle Sousse (Tél : 99 961 170) est désigné mandataire de justice sur la société OASIS PARK EL KANTAOUI, titulaire de l'identifiant fiscal n°0411765C et sise au port El Kantaoui Hammam Sousse, pour procéder à sa direction et sa gestion jusqu'à régularisation de sa situation consensuellement ou juridiquement et ce, sous la tutelle du juge-Commissaire Mme Raouya Hamila.

2021S00346VEPA2

Faillite de la société

LA FLECHE POUR PRESTATIONS

I.U : 1066319N

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax, sous le n° 9865 en date du 09 mars 2021, la Société «la flèche pour prestations», sise à El Ghraba route de Tunis km 23 El Hencha Sfax a été déclarée en faillite.

Le Tribunal a désigné M. Hatem Kharrat juge commissaire et M. Habib Kallel syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions de l'article 530 du code de commerce tel que par la loi n°36 de l'année 2016, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Abou El Hassen Elakhmi, Immeuble Laperla 2, Sfax El Jadida, Téléphone 744070 18 et ce dans un délai de Quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2021X00318VEPA2

Faillite de la Société ENNAFOURA

Avenue de l'Algérie - Rue Annaba n°1 - Sfax

M.F : 0849098 R

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°9871 en date du 9 Mars 2021, la Société ENNAFOURA, inscrite au registre national des entreprises sous le n°0849098R, a été déclaré en faillite. Le Tribunal a désigné Monsieur Hatem Kharrat en tant que juge commissaire et Monsieur Nizar Barkla syndic de la faillite. Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs créances au syndic de la faillite sis à la Rue Nasria, Imm. Tej, - Bloc A, 3ème étage, B. 34, 3027 Sfax El-Jadida, Téléphone 74 405 305 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (ce délai est augmenté de 60 jours pour les non-résidents ainsi que pour les dettes fiscales et celles de la CNSS).

2021X00321VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation héritage

Du défunt Amel Ben Othman

Maître Khalfi Sihem en sa qualité de liquidateur de, l'héritage du défunt Amel Ben Othman, informe le publique de la décision judiciaire rendue le 26/02/2021 déclarant la clôture des procédures de liquidation et la réservation du dossier dans l'archive de la cour.

Ce texte constitue un quitus général au liquidateur.

2021400629VEPA2

Clôture des procédures de faillite

Société "TUNIWEAR"

Société à responsabilité limitée

RC : N°B171221998 (Tribunal de Première Instance de Manouba)

Capital : 40.000,000 dinars

Siège social : Rue Habib Bourguiba Mornaguia 1110 Mornaguia

Le syndic de faillite de la société" TUNIWEAR " Mm Khalfi Sihem, prononce la clôture des procédures de faillite de la Société, en vertu du jugement commercial n°83 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 10/7/2019 à cause d'insuffisance d'actif.

2021400630VEPA2

Clôture des procédures de faillite

Société "FRANCO TEX" SARL

RC : N°B156911998 (Tribunal de Première Instance de Manouba)

Capital : 172.000.000 dinars

Siège social : Zone industrielle ksar Seid Manouba

Le syndic de faillite de la société "FRANCO TEX" Mm Khalfi Sihem, prononce la clôture des procédures de faillite de la Société, en vertu du jugement commercial n°55 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 19/01/2021 à cause d'insuffisance d'actif.

2021400631VEPA2

Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Monastir annonce l'ouverture de la procédure de distribution de 10.733.583 consignée à la trésorerie générale de Tunisie quittance M045000 du 16/11/2012 contre la société NICE CONFECTION, à la diligence de maître Asma Ben Arbia avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°331 du 11/02/2021.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civils et commerciales.

2021400634VEPA2

Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Monastir annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme 10.634.588 consignée à la trésorerie générale de Tunisie quittance n°M008698 du 15/3/2012 contre la société NICE CONFECTION, à la diligence de maître Asma Ben Arbia avocate pour le compte de banque de financement des petite et moyennes entreprises dans l'affaire n°332 du 11/02/2021.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civils et commerciales.

2021400635VEPA2

Changement de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision de changement datée du 17/3/2021 émise par le juge du contrôle du tribunal de première instance Tunis dans l'affaire numéro 222, il a été décidé le changement du liquidateur Abderraouf Manjour pour cause de décès par le liquidateur judiciaire Aifa Badreddine pour continuer la mission et poursuivre l'administration du reste de la liquidation du feu monsieur Ali Mhani.

2021400665VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le lundi 19 avril 2021

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"SMVDA BEJAOUA"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Km 18 - route Mateur - Essaida - Oued Ellil Manouba

Matricule fiscal : 1049732A/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "SMVDA BEJAOUA» sont invités à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra lundi 19 avril 2021 à 9 h, au siège social de la société, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approuver la date de tenue de l'assemblée générale des actionnaires,

2) Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020,

3) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020,

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020,

5) Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020,

6) Approbation des états financiers arrêtés au 30 juin 2020,

7) Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général de la société,

9) Questions diverses,

10) Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021T00305SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE RAYAN DISTRIBUTION

«RD»

Société anonyme

Au capital de 8.000.000 dinars

Siège social : ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis

Identifiant unique : 1102584/L

Messieurs les actionnaires de la société la SOCIETE RAYEN DISTRIBUTION - RD, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, ZI La Charguia 1, 72 bis Rue 8603, Tunis, le 7 avril 2021 à neuf heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Examen et approbation s'il y a lieu, des états financiers des exercices 2015, 2016 et 2017 et des conventions règlementées,

- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Affectation du résultat des exercices 2015, 2016 et 2017,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs au titre des exercices 2018, 2019 et 2020

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes au titre des exercices 2018, 2019 et 2020

2021T00309SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2021

UNION MEDITERRANENNE D'INVESTISSEMENT

GLOBAL INVEST SICAR

SA au capital de 726.000 dinars

Siège social : 139, av. de la Liberté, 1002 - Tunis Belvédère

Identifiant Unique : 0707134Q

Les actionnaires de l'Union Méditerranéenne d'Investissement «GLOBAL INVEST SICAR» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 20 avril 2021 à 9h30 à l'imm UBCI, sis 74, av. Habib Bourguiba, 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

- Fixation des jetons de présence,

- Fin de mandat / désignation d'un commissaire aux comptes.

2021T00316SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE / TUNISIE

«SCET-TUNISIE»

S.A. au capital de 11.000.000 D

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

IU : 0001296M

M.F. : 0001296MAM000

CNSS : 43622-69

Messieurs les actionnaires de la société SCET-TUNISIE sont convoqués le jeudi 15 avril 2021 au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère :

1. En assemblée générale ordinaire à 11 H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2. En assemblée générale extraordinaire à 11 H 30, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement et mise à jour des statuts de la société.

2021T00334SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2020 du 14/4/2021

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

MF : 0028603T/A/M/000

Messieurs les actionnaires sont invites à l'assemblée générale ordinaire le 14 Avril 2021 à 12h au siège social de la société peur délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport de gestion

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

3- Affectation des résultats de l'exercice

4- Nomination de membres du conseil d'administration

5- Nomination d'un commissaire aux comptes

6- Questions diverses.

2021R00760SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société d'Etudes et d'Aménagement SKANES-MONASTIR

S.A. au capital de 1000 000 dinars

Siège social : Berges du Lac - Immeuble Jrad - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et d'Aménagement Skanès - Monastir sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 10 H au siège social de la Société sis à l'Immeuble Jrad - les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et examen des états financiers portant sur l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice 2019,

- Examen et Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

- Ratification de la cooptation de deux membres de conseil d'administration,

- Nomination des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

- Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2019,

- Considération des résultats reportés des années précédentes dans le calcul des gains,

- Attribution des jetons de présence aux membres du conseil d'administration,

- Approbation du transfert d'action au président directeur général au regard de l'article 208 du code des sociétés commerciales,

- Pouvoirs pour formalités.

2021R00761SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 23.778.810 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le jeudi 22 avril 2021 à 10h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2020.

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Nomination de commissaires aux comptes.

10- Renouvellement du mandat de commissaires aux comptes.

11- Election des administrateurs.

12- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

13- Lecture du rapport des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2020 consolidé.

14- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

15- Pouvoirs pour formalités.

2021R00764SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL SA

Capital social : 20 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

Identifiant unique : 904085 ZAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 8 avril 2021 à 10h au Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à Il exercice 2020;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020 ;

- Informations sur les fonctions de direction exercées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le Président directeur général et le directeur général adjoint.

Les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi et ce, dans les locaux de la société.

2021R00772SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BIAT CAPITAL

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers Les Jardins du Lac II 1053 - Tunis

RC : B11541998 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/0539010Q

Messieurs les actionnaires de la société BIATCAPITAL, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 14 Heures au siège de la BIAT sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2020;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions règlementées de l'exercice 2020 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence ;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00773SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BIATCAPITAL

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers Les Jardins du Lac II 1053 - Tunis

RC : B11541998 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/0539010Q

Messieurs les actionnaires de la société BIATCAPITAL, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 14H30 minutes au siège de la BIAT sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de fusion-absorption;

2. Lecture du rapport du commissaire aux apports et approbation des apports faits par la société BIAT CAPITAL SA à la société TUNISIE VALEURS SA, de leur évaluation et de leur rémunération;

3. Lecture et approbation du projet de fusion-absorption signé avec la société TUNISIE VALEURS SA;

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes;

5. Lecture et approbation du traité de fusion;

6. Répartition des actions rémunérant l'apport à titre de fusion;

7. Dissolution anticipée sans liquidation de la Société sous réserve et à compter de la réalisation définitive de la fusion-absorption;

8. Prise d'acte de la démission des administrateurs et du Directeur Général;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021R00774SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de transport Siliana

Adresse : Rue Habib Bourguiba - Siliana 6100

Matricule fiscal : 1532276T/A/M/ 000

Identifiant unique : 1532276T

Le conseil d'administration de la société régionale de Siliana convoque les actionnaires de la société à la tenue de l'AG Ordinaire le jeudi 8 avril 2021 à 11h du matin à l'hôtel Thugga délégation Téboursouk - gouvernorat de Béja à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'année 2019 et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2019.

4- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil de l'administration.

7- Nomination du commissaire aux comptes au titre des exercices 2020 - 2021 et 2022.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs au titre des exercices 2020- 2021 et 2022.

2021R00782SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SECAFE - SA

Capital social : 500.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - Tunis Carthage

Identifiant unique : 0954423Z

CNSS : 275939-71

Messieurs les Actionnaires de la société SECAFE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui

se tiendra le mercredi 7 avril 2021 à 10H à son adresse sise au 05, Rue Christophe Colomb - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;

8. Nomination des Administrateurs;

9. Nomination d'un Commissaire Aux Comptes;

10. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

11. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2021R00785SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SITEL

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 34 rue Jerissa Mégrine Saint Gobain

I.U : 0024412W

Messieurs les actionnaires de la société SITEL S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société PROSID sis à la zone industrielle Saint Gobain lot SMMT n°23 Mégrine le lundi 12 avril 2021 à 9 Heures à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale extraordinaire ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à la réduction du capital;

3. Décision sur la continuité de l'entreprise SITEL

4. Réduction du capital et affectation des réserves pour la résorption des pertes;

5. Augmentation du capital en numéraire à concurrence de 500 000 dinars ;

6. Mise à jour subséquent des statuts;

7. Pouvoirs pour formalités.

Documents annexes :

- Rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du commissaire aux comptes.

2021R00788SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESPRIT EDUCATION

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Rue du Travail, Zone Industrielle, Khereddine 2060

Identifiant Unique : 1575650F

Messieurs les actionnaires de ESPRIT EDUCATION, sont invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 12 avril 2021 à midi au siège sis à la Zone Industrielle, Chotrana II, Pôle Technologique, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

3- Examen et approbation des états financiers

4- Approbation des conventions réglementées

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation du résultat

7- Nomination de nouveaux administrateurs

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2021R00800SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESPRIT ALKINDY

Société anonyme

Capital social : 100.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle, Chotrana II, Pôle Technologique

Identifiant unique : 1166084V

Messieurs les actionnaires de ESPRIT ALKINDY, sont invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 11 heures à la Zone Industrielle, Chotrana II, Pôle Technologique, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes

3- Examen et approbation des états financiers

4- Approbation des conventions réglementées

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation du résultat.

2021R00801SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Echifa Immobilière

Société anonyme

Au capital de 150000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1545302W

MF : 1545302WPM 000

Messieurs les actionnaires de la société «Echifa Immobilière» sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le Mardi 6 avril 2021 à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019;

2. Affectation du résultat comptable et fixation des dividendes de l'exercice 2019 ;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Renouvellement du mandat du Président Directeur Général;

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

6. Approbation des conventions réglementées, s'il y a lieu;

7. Pouvoirs pour formalités.

2021S00337SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"North American Private University" S.A

Capital 2 000 000 DT

Route de M'Harza Km 1.5 - Sfax

I.U : 1227356P

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 8 avril 2021 à 10 heures au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour la mise à jour des statuts,

- Approbations des différentes mises à jours,

- Approbation de nouveaux statuts,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2021X00320SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale ordinaire prévue pour le Mardi 20 avril 2021 à partir de 10h30 au siège social de la Société Nour El Maaref sise à Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au PDG.

- Pouvoirs pour formalités.

2021X00323SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le mardi 20 avril 2021 à partir de 12h30 au siège social de la Société Nour El Maaref sise à Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

- Délibération sur la continuité de l'exploitation de la société selon l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs pour formalités

2021X00324SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SOCOMENIN

Sté anonyme

Au capital de 22.500.000,000 dinars

Siège social : Rue Mohamed Hédi Khéfacha, 3000, Sfax

Identifiant unique : 011189Q

Messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société SOCOMENIN, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi 19 avril 2021 à 10 heures du matin au siège social situé à la Rue Hédi Khfecha 3000 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Exposé de la situation financière de la société et de ses actionnaires et des perspectives de son évolution,

- Modification des statuts sociaux pour qu'ils soient conformes aux dispositions relatives aux sociétés ouvrant leur capital au public,

- Attribution des pouvoirs au président directeur général pour l'accomplissement de toutes les procédures et mesures décidées par l'assemblée générale extraordinaire concernant le financement de la société par l'ouverture de son capital au public ou l'acceptation d'un nouvel actionnaire,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siége social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2021X00326SANB3

TUNISIE VALEURS

Société anonyme

Au capital de 20 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord

IU : 0341443W

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Tunisie Valeurs que le conseil d'administration du 12 Mars 2021 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 28/5/2021 à 10H au siège social à l'effet statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020;

2. Examen et approbation des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2020;

3. Ratification de la nomination d'administrateurs;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2020;

6. Fixation du montant des jetons de présence;

7. Renouvellement des mandats des membres du comité Charaique de FCP Valeurs Al Kaouther ;

8. Pouvoirs pour formalités.

2021400643SANB3

TUNISIE VALEURS

Société anonyme

Au capital de 20 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord

IU : 0341443W

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Tunisie Valeurs que le conseil d'administration du 12 Mars 2021 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 28/5/2021 à 11 H au siège social à l'effet statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de fusion-absorption;

2. Lecture du rapport de l'expert judiciaire et approbation des apports faits par la société BIAT CAPITAL SA à la société TUNISIE VALEURS SA, de leur évaluation et de leur rémunération;

3. Lecture et approbation du projet de fusion-absorption signé avec la société BIAT CAPITAL SA;

4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes;

5. Lecture et approbation du traité de fusion;

6. Constatation de l'approbation du projet de fusion-absorption et du traité de fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BIAT CAPITAL SA;

7. Augmentation de capital de la Société en rémunération des apports faits par la société BIAT CAPITAL SA;

8. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société (capital social) ;

9. Mise en conformité des statuts avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et modification des articles 25 et 27 des statuts (conventions réglementées et convocation des Assemblées) ;

10. Mise à jour des statuts à la suite du retrait de la Société de la cote de la Bourse et modification de l'article 10 des statuts (cession et transmission des actions);

11. Pouvoirs pour formalités.

2021400644SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ACT PHARMA

SA au capital de 1300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Gouvernorat de Béja

Matricule fiscal : 1128705N/A/M/0000

Identifiant Unique : 1128705N

CNSS : 320892/16

Le conseil d'administration tenu le 18 décembre 2020 convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au bureau de Tunis, Rue Madinet Al Kadhima Résidence Yosr, A2, Cité Ennasr 2, le vendredi 23 avril 2021 à 12 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts de la société.

- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, Rue Madinet Al Kadhima, Résidence Yosr, Cité Ennasr 2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du jeudi 1 avril 2021.

2021400658SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

ACTPHARMA

SA au capital de 1300.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Gouvernorat de Béja

Matricule fiscal : 1128705N/A/M/0000

Identifiant Unique : 1128705N

CNSS : 320892/16

Le conseil d'administration tenu le 18 décembre 2020 convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis, Rue Madinet Al Kadhima Résidence Yosr, A2, Cité Ennasr 2, le vendredi 23 avril 2021 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de la tenue de l'assemblée,

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil pour l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers 2019,

- Quitus au conseil d'administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Approbation et reconduction des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Jetons de présence

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021,

- Prime d'intéressement variable allouée au Président Directeur Général,

- Augmentation de la rémunération annuelle du Président Directeur Général,

- Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil met à la disposition des actionnaires au bureau de Tunis, Rue Madinet Al Kadhima, Résidence Yosr, A2 Cité Ennasr 2, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019, ainsi que la liste des actionnaires, et ce à compter du jeudi 1er avril 2021.

2021400659SANB3

Convocation à la réunion de la 38ème assemblée générale ordinaire

TUNIS INTERNATIONAL BANK

Etablissement de Crédit Non-résident

Au capital de 50, 000,000 dollars américains

Siège social : Au 18, Avenue des Etats d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

Registre du commerce - Tunis : N°B1110321996

Identifiant unique : 0014137Q

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 14 avril 2021 à 11 heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020

3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2020

4) Affectation des résultats de l'exercice 2020

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

6) Elections des membres du conseil d'administration pour les exercices des années 2021-2022-2023.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2021400662SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERAL FOOD & BEVERAGE - SARL

Capital social : 1.650.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - Tunis Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-4

Messieurs les Associés de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE - SARL sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 7 avril 2021 à 16H à son adresse sise au 5, Rue Christophe Colomb - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

2. Lecture des Rapports Général & Spécial du Commissaire aux Comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2020 et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2020 et des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 115 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

4. Nomination d'un commissaire aux comptes;

5. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des associés au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2021R00784SRLB3

SOCIETE FRERES BEN AYED SARL

Au capital de 1.200.000 Dinars

Siège social : Route Gremda Km 2 Sfax

RNE : 0420693 N

Messieurs les associés de la Société FRERES BEN AYED SARL, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 17/4/2021 à onze heures, à l'Immeuble Al BADR, rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac 1053 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020,

2. Approbation des états financiers et des comptes arrêtés au 31/10/2020,

3. Approbation des conventions régies par l'article 115 du code des sociétés commerciales,

4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/10/2020,

5. Quitus au Gérant,

6. Pouvoirs pour formalités.

2021X00322SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Euro Consultants Tunisie

S.A.R.L au capital de 50 000 Dinars

Immeuble Tamyouz, Bureau B3 3ème étage Centre Urbain Nord, Tunis

Identifiant RNE : 0761845Y

Les associés de la société Euro Consultants Tunisie, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant, qui se tiendra le mardi 20 avril 2021 à 10h30 heures au Cabinet Mazars, Immeuble Mazars, rue du Lac Ghar el Melh, Les Berges du Lac, Tunis.

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délai de convocation à l'assemblée générale et entérinement du retard de publication des précédentes assemblées générales;

2- Dissolution anticipée de la société;

3- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs;

4- Election du siège de liquidation;

5- Quitus à la gérance;

6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents portant sur cette assemblée, sont mis à la disposition des associés au siège du Cabinet Mazars, Immeuble Mazars, rue du Lac Ghar el Melh, Les Berges du Lac, Tunis.

2021400656SRLB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

En vertu du jugement de tutelle n°2426 rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 7/01/2020, Madame Yamna Bent Abdallah Tercim est nommée tutrice de son frère, frappe par interdiction judiciaire pour déficience mentale, Hédi Ben Abdalla Tercim, né le 11/02/1962, afin de gérer ses propres affaires et biens selon la législation en vigueur.

2021T00319DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Monsieur Tahar Ben Achour Jguirim, titulaire de la carte d'identité nationale n°00357910 émise à Tunis le 01/12/1993, demeurant, 32 rue 6949, Cité Ellntllaka, Tunis, a déclaré avoir perdu l'original du titre de propriété n°19645/09, délivré par la direction régionale de la propriété foncière de l'Ariana le 31/10/2019, objet du titre foncier n°86057 Ariana, et a procédé à la publication de la présente déclaration au journal quotidien Al Chourouk le 18/3/2021.

2021T00326DIVD2

Perte de Titre Foncier

Mr Hassen Ben Ali Ben Belgacem Belhaj, titulaire de la carte d'identité Nationale n°00063270 délivrée le 10/01/2007 habite à 34 rue sosstussa annonce la perte du certificat n°01/3599 de titre foncier n°106647 Tunis nommée (Elmostakbal) sis 21 rue Taib El Mhiri cité El Foll Yesmina Carthage.

2021R00757DIVD2

Perte de Titre Foncier

Mme Amel Ben Messaoud Ben Salem Boubahri titulaire de la carte d'identité Nationale n°05077071 délivrée le 17/11/2017 annonce la perte de l'acte de propriété n°10/1455 de titre foncier n°65790 Tunis nommé "Ammar" située à Yasminette Ben Arous.

2021R00769DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Henda Rouis, titulaire de la CIN n°05502125 et Mr Jedidi Ben Khelifa, titulaire de la CIN n°04085884, déclare la perte de leurs actes de propriété n°0312866 et 03/2687 du 18/11/2003 objet du titre foncier n°34616 Monastir connu sous le nom : «Rami» sis à 33 Avenue Habib Bourguiba Sidi Ameur Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°104 le 17/3/2021 par le poste de police de Sahline.

2021S00339DIVD2

Déclaration de perte

Je suis Mme Samia bint Khaled Bayoudh, titulaire de la CIN n°06772796, je déclare avoir perdu le titre de propriété n°15/20338 le 23/12/2011, objet du titre foncier n°81797, et une Attestation de déclaration de perte m'a été délivrée du poste de la Garde nationale Manzel Nour le 17 mars 2021 sous le numéro 455.

2021S00348DIVD2

Délimitation et révision de délimitation du domaine public maritime du port de commerce

Délégation de Sfax - Gouvernorat de Sfax

Opérations préparatoires

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT ET DE L'INFRASTRUCTURE

DIRECTION REGIONALE DE SFAX CELLULE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le Ministère de l'Equipement informe le public qu'en application de la loi n°95-73 du 24 juillet 1995 relative au domaine public maritime, du décret n°97-745 du 28 avril 1997 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission de délimitation du domaine public maritime et l'arrêté des ministres des domaines de l'état et des affaires foncières, de l'environnement et de l'aménagement de territoire et de l'équipement et de l'habitat du 23 septembre 1997 relatif au commencement des opérations

délimitation et de révision de la délimitation du domaine public maritime du gouvernorat de Sfax, la commission constituée à cet effet entamera les opérations de délimitation du domaine public maritime du port de commerce de la délégation Sfax, la commission se rendra sur les lieux le 01 juin 2021 pour entamer ces travaux conformément aux articles 8 et 9 de la loi n°73-1995, du 24 juillet 1995.

2021X00329DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme. Ines Bent Khaled Korbi titulaire de la C.I.N. n°09459725 délivrée le 17/4/2012 en qualité d'Acheteur; informe qu'elle a perdu le titre de propriété numéro 01/26634 sis au Bardo - Tunis. L'identité du titre foncier 198956 Tunis, et elle veut extraire un autre titre au lieu du titre perdu.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 mars 2021.

2021400657DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Correction de l'erreur dans l'annonce du 202140050041 FCCC2 publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°21 du 12/3/2021 n° de la CIN du vendeur Hamza Hamza Ben Abdelkarim Lamouchi CIN : 07400183 du 8/3/2017 et l'acheteur Hinda Bint Tijani Bouali CIN : 04772303 du 30/11/2020. L'adresse d'objection est la suivante : 98, rue Abou El Kacem Chebbi, route Raouad, km 1 - Ariana.

2021400632RECZ9